

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi neuf novembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Loubna **EDNO-BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Marc **SALLOT**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Brétislav **PAVLATA** (procuration Josette **BELLOQ**), Salim **KOÇ** (procuration Jean-Pierre **BACHÈRE**), Suna **ERDOGAN** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Jean-Louis **COUURIER** (procuration Jean **TOUZEAU**), Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**).

Absent(e)s excusé(e)s :

Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Myriam **LECHARLIER**.

Absent :

Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

N° 2018/09.11/07.3

FIL VERT – MISE EN PLACE :
FONCIER : PARTIE PARCELLE AZ 870 – ACQUISITION - AUTORISATION

Madame Cyrille PEYPOUDAT est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Claude DAMBRINE, Adjointe déléguée à l'habitat, l'environnement et l'urbanisme, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

La Ville dans le cadre de la mise en place et la continuité du Fil Vert doit acquérir une partie de la parcelle AZ 870 afin de connecter deux espaces publics, le Parc du Haut Carriet et la Rue du Général de Gaulle.

La superficie concernée est de 2.165 m². Les négociations avec le propriétaire ayant abouti favorablement, il s'agit donc de concrétiser cette acquisition.

Avis favorable de la Commission mixte Ville verte et habitée/Ville fluide du 8 novembre 2018.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2018/22.06/20 relative à la réactualisation du plan de financement du projet d'aménagement du Fil Vert ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux nouveaux seuils applicables, à compter du 1^{er} janvier 2017, aux opérations d'acquisitions et de prises en locations immobilières des collectivités publiques ;

Vu le document d'arpentage réalisé par le Cabinet de géomètres experts SARL OGEO le 18 octobre 2018 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que l'achat de ce terrain répond à la volonté de mettre en place le futur Fil Vert et de connecter les espaces naturels sur l'ensemble de la commune,

DECIDE

Article 1 :

d'autoriser l'acquisition d'une partie de la parcelle AZ 870 pour une superficie de 2.165 m².

Article 2 :

d'autoriser l'acquisition de cette partie de parcelle au prix fixé de 6.495 € TTC.

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes résultant de cette acquisition.

VOTE :

POUR :

- 24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie Les Verts,
- 1 - Groupe Choisir Lormont,
- 1 - Groupe Lormont Avenir,
- 1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 12 novembre 2018
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**